

CFDT - CFTC - FO - SNB



MUTUELLE DU GROUPE BNP PARIBAS : VOTE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vous êtes appelé à voter **le 31 Mai prochain** lors de l'Assemblée Générale de la Mutuelle.

Comme chaque année, **votre participation à ce vote est une nécessité** pour la bonne "marche" de votre complémentaire santé. Le Conseil d'Administration, garant d'une gestion saine de la Mutuelle tout au long de l'année, a besoin de l'Assemblée Générale des adhérents pour légitimer les délibérations proposées.

Il demeure donc essentiel que vous votiez lors de cette prochaine Assemblée.

La fin de l'année 2010, comme les années précédentes, a vu un certain nombre d'annonces effectuées de la part de nos gouvernants. Comme trop souvent, les complémentaires "santé" ont été l'objet de leur part d'une attention toute particulière qui va se traduire en 2011 par une taxe de 3,50 % sur les contrats responsables. **Le coût pour la Mutuelle sera d'un peu plus de 2 millions d'euros.** Une fois de plus, la variable d'ajustement s'exerce sur les souscripteurs des complémentaires.

La situation financière désastreuse de l'assurance maladie mériterait pourtant une remise à plat du système de santé.

Alors que le déficit de l'Assurance Maladie s'accroît, une revalorisation de la consultation d'1 € (+ 4,50 %) a été accordée depuis le 1^{er} janvier 2011.

Dans le même temps, deux mesures ont été supprimées :

- ⇒ la première concerne la taxation de 0,50 € par feuille de soins papier pour les professionnels de santé ne voulant pas utiliser la carte vitale. La Cour des comptes estimait une dépense évitable de 200 millions d'€.
- ⇒ la seconde incitait les médecins à exercer dans "les déserts médicaux" au risque sinon, d'avoir des pénalités financières se montant jusqu'à 3 000 € par an.

En conséquence cela ne fait qu'accroître, un peu plus, l'effort financier demandé **aux souscripteurs des complémentaires "santé"**.

Malgré ce contexte défavorable, le Conseil d'Administration de la Mutuelle du Groupe BNP Paribas a décidé d'améliorer sensiblement certaines prestations, conformément à vos attentes. **Il continuera d'être à votre écoute** dans les prochains mois en espérant que de nouvelles surprises ne se feront pas jour.

Lors de ce vote, il vous est demandé de donner délégation au Conseil d'Administration, afin de maintenir l'équilibre financier, de réviser éventuellement les cotisations et/ou les prestations en 2012. **Cette délégation donnée au Conseil est indispensable à la pérennité de la Mutuelle, la refuser peut, en cas de déséquilibre des comptes, mettre la Mutuelle en difficulté.**

Des décisions prises tardivement engendrent des mesures de redressement plus conséquentes.

Ces précisions nécessaires étant formulées, nous, Organisations Syndicales, demandons à ce que vous approuviez les résolutions d'approbation et de modifications présentées lors de cette prochaine Assemblée Générale du 31 Mai 2011.

VOTER OUI = MUTUELLE PÉRENNISÉE